

**REGLEMENT INTERIEUR ATELIER PECHE ET NATURE**  
**ETANG L'ASTICOT DE CADAUJAC – SAISON 2015/2016**

**Les étapes de la formation**

Deux étapes de formation sont retenues dans le cadre de l'école de pêche :

- l'initiation et le perfectionnement.

Ces étapes de formation s'appliquent à différents types de pêche à savoir :

- pêche au coup à la canne, télescopique ou à emmanchement.
- pêche au lancer

**Les contenus des formations**

La pêche : le matériel, les montages, les nœuds et leurs réalisations, les lancers, l'animation pour chaque technique...

Le poisson : connaissance et reconnaissance des espèces, biologie, reproduction, alimentation...

- Le milieu : le cycle de l'eau, la faune, la flore, la chaîne alimentaire
- Écotoxicité : la réglementation, la protection...

• Participerons aux concours de la fédération (concours APN et concours fédéral jeune) ceux qui auront été sélectionnés par l'équipe d'animateur APN.

**La durée de la formation**

La formation se déroule pour un cycle donné (initiation ou perfectionnement) sur une durée minimale de 24 séances, à raison de 3h par séance.

Les séances sont mises en place d'octobre à fin juin, le samedi après-midi ou autre suivant programme établi pour l'année

**Conditions d'inscription**

- savoir nager.

- être à jour de sa cotisation et avoir remis tous les documents demandés signés et en respectant les termes (comportements/horaires) apporter un goûter pour tous les jeunes durant la saison

Respecter les statuts de l'association et connaître les normes de sécurité et règlement du site

**L'Atelier Pêche et Nature sur la base de critères définis par l'APAVE - organisme certificateur -transmet l'éthique de la pêche associative fondée sur :**

• **La conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques**, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme.

• **Le respect de soi-même et d'autrui**, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement.

• **Le respect du poisson**, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée.

Je soussigné..... avoir pris connaissance du règlement.

*Signature de l'enfant :*

*signature du responsable légal*